

## MODIFICATION N°1 DU PLU Fiche d'examen au cas par cas

### 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Précisez l'intitulé précis de la procédure engagée : – PLU ou carte communale ? – élaboration, révision, modification, mise en compatibilité, etc ?	Modification n°1 du PLU de la commune de CHAVANOD

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Non concerné
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Non concerné

### 1. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	Monsieur le Président du GRAND ANNECY
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Grand Annecy 46 avenue des Îles BP 90270 74007 Annecy cedex  Téléphone : 04 80 48 06 10 Email : <a href="mailto:amenagement@grandannecy.fr">amenagement@grandannecy.fr</a>
<b>NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.</b>	

## 1. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
<p><b>Oui</b> Le SCoT du Bassin annécien approuvé en 2014.</p>	<p><b>Non</b></p>	<p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i> <i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i></p>

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
<p><b>Oui</b> Le territoire de Chavanod est couvert par un PLU, approuvé le 28 septembre 2017, qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale.</p>	<p><b>Non</b></p>	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i></p> <p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</i></p>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	2 545 habitants en 2015 (population municipale)
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	13,36 km <sup>2</sup>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour l'extension de la servitude de mixité sociale : l'ensemble des zones urbaines</li> <li>- Pour les adaptations amenées aux règles du PAE Altaïs (stationnement) : la zone Ui</li> </ul>
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <b>Annexe n°4</b> : document graphique du plan en vigueur ou du projet	Extrait du rapport de présentation du PLU approuvé le 28 septembre 2017 :

ZONAGE	SURFACE
<b>UA (ZAC Crêt d'Esty)</b>	<b>13,9 ha</b>
UB	118,2 ha
UC	5,1 ha
<b>Sous-total zones de mixité</b>	<b>137,2 ha</b>
<b>UI (Altais)</b>	<b>40,0 ha</b>
Ulae	0,6 ha
Ule	1,7 ha
<b>UX (activités économiques)</b>	<b>6,4 ha</b>
UX/ac	6,5 ha
<b>UE (équipements publics)</b>	<b>10,7 ha</b>
UE/om	9,6 ha
UEa (ZAC du Crêt d'Esty)	3,7 ha
<b>TOTAL U</b>	<b>216,4 ha</b>
<b>Zones 1AU :</b>	
1AUb	1,7 ha
1AUx	3,9 ha
<b>Zones 2AU :</b>	
2AU	11,9 ha
<b>Total ZONES AU</b>	<b>17,5 ha</b>
<b>A</b>	<b>480,7 ha</b>
Aa (ZAC Crêt d'Esty)	3,8 ha
Aa1 (ZAC Crêt d'Esty)	0,7 ha
Ap (paysager)	204,9 ha
<b>Total ZONES A</b>	<b>690,2 ha</b>
<b>N</b>	<b>322,9 ha</b>
Na (ZAC Crêt d'Esty)	3,3 ha
Nb (secteur bâti avec aléas moyens et forts)	0,8 ha
Npe (gisement)	55,8 ha
Nx (stockage et traitement de matériaux)	21,5 ha
Nn (enjeu écologique/sites Natura 2000)	6,0 ha
<b>SOUS TOTAL N</b>	<b>410,3 ha</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1334,4 ha</b>

#### 3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?

Annexe 4 à joindre : pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale); pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

#### 3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?

Annexe n°2 : Arrêté engageant la procédure

- Extension de la servitude de mixité sociale à l'ensemble des secteurs urbains UA, UB et UC. En effet, seuls certains périmètres identifiés au document graphique ont fait l'objet de cette servitude au PLU approuvé, avec un taux de 25% de LLS imposé. Compte-tenu du contexte du marché du logement du bassin annécien, il est proposé ici d'étendre cette servitude à toutes les opérations générant plusieurs logements sur des terrains non bâtis et de majorer le taux à 30%. Toutefois, dans le cadre de projets sur des terrains déjà bâtis, le taux de 25% restera applicable jusqu'à 4 logements créés.
- Adaptation de la règle de stationnement cycles et voiture pour mieux prendre en compte la nature des SP servant de référence au calcul des besoins en emplacements : les industries notamment génèrent une SP importante pour un rapport emploi/SP bien plus faible que pour des bureaux par exemple.
- Adaptation ponctuelle pour clarifier la compréhension des règles.

3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?		
	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)

3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?			
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :		non	Le cas échéant, précisez : Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		non	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
Les dispositions de la loi Montagne ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mon">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mon</a>	oui	non	Le cas échéant, précisez

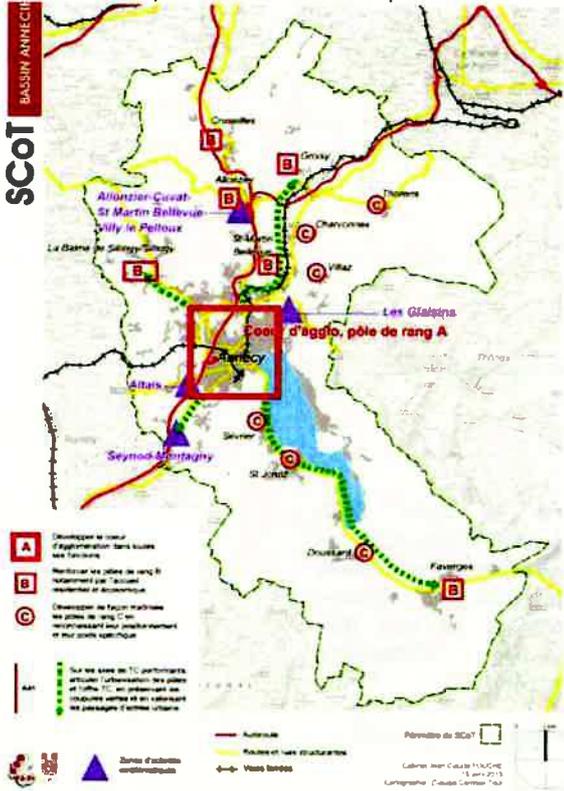
t; =fr;z=- 734374,6551069,1960844,1 399270			
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ?  <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection%20du%20zonage%20«Loi%20Littoral%20»">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection du zonage «Loi Littoral»</a>		NON	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ?  <a href="http://www.gesteau.eauprovence.fr/">http://www.gesteau.eauprovence.fr/</a>	Oui		Le SDAGE Rhône Méditerranée
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...	Oui		Le Grand Annecy

**3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?**  
**Annexe n°3 à joindre : Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone**

**1. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine**

<b>4.1 Présentation de votre projet</b>	
À quel type de commune appartenez-vous ? Sélectionnez dans la liste ci-contre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commune de centralité urbaine</li> <li>• Commune péri-urbaine de première couronne</li> <li>• Commune péri-urbaine éloignée</li> <li>• Pôle de vie au sein d'un espace péri-urbain</li> <li>• Pôle rural ou centre-bourg dans un espace rural</li> <li>• Commune rurale</li> <li>• Autre : .... (précisez)</li> </ul>
<b>4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :</b>	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/def">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/def</a>	Non concerné. L'adaptation de la servitude sur la mixité sociale vise simplement à adapter la composition des programmes de construction déjà définis dans le PLU approuvé en 2017.

<p>ault.asp</p> <p>Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir? À quelle échéance? Quels besoins en logements cela créera-t-il?</p> <p>Précisez: Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine? Combien de logements seront réhabilités?</p>	<p>Rappel du PADD du PLU approuvé en 2017 :</p> <p>Objectif de + 1700 habitants sur la durée du PLU. Un secteur d'extension principal: le Crêt d'Esty avec un objectif de densité d'environ 90 logements/ha. Le parc total de résidence principales devrait être porté à environ 2000 à l'échéance du PLU (y compris l'existant).</p>
<p>Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s)?</p> <p><a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a></p>	<p>44 logements vacants en 2015 soit 4,3% du parc de logements.</p>
<p>Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il? Indiquez le détail du calcul.</p>	<p>Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché</p> <p><b>Non concerné</b></p>
<p>Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation?</p>	<p><b>Non concerné</b></p>
<p>Quelle sera la surface moyenne par logement?</p>	<p><b>Non concerné</b></p>
<p>Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace?</p> <p>Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en oeuvre</p>	<p>Cet enjeu a été traité dans le cadre de l'élaboration du PLU. Notamment, il n'y a pas de CES réglementé. La densité est régulée par la hauteur et les retraits.</p> <p>Concernant plus précisément le projet de modification du PLU: les exigences de stationnement (vélo et voiture) sont rationalisées dans le PAE ce qui doit favoriser une meilleure utilisation du foncier.</p>
<p>Précisez, par exemple, le cas échéant et selon l'état d'avancement de votre projet :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. les secteurs potentiellement ouverts à l'urbanisation: dents creuses, centre bourg ou centre urbain dense, extension</li> <li>2. la répartition envisagée entre type de logements: logements individuels, logements semi-collectifs, collectifs</li> <li>3. des actions envisagées pour diminuer la vacance des logements ou réhabiliter le parc existant</li> <li>4. les phasages envisagés: zones U, 1AU ou 2AU et les conditions d'ouverture à l'urbanisation</li> <li>5. les objectifs de densité</li> <li>6. la nature des hébergements ou équipements envisagés dans le cadre d'une UTN</li> </ol>	<p><b>Non concerné</b></p>
<p><b>4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :</b></p>	<p><b>Non concerné</b></p>
<p>Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT?</p>	<p><b>La modification des règles de stationnement introduites dans le règlement (pour mieux optimiser le foncier) concerne le Parc Altaïs, PAE emblématique identifié au SCoT du bassin annécien.</b></p>
<p>Quelle est la surface des zones d'activités prévues? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation?</p>	<p>Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...)</p> <p><b>Non concerné, la modification de la règle sur les stationnements concerne un PAE déjà existant.</b></p>

<p>S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	<p>Le périmètre de la ZAC Altaïs est implanté sur deux communes (CHAVANOD et CRAN-GEVRIER). Le dossier de ZAC est porté par le GRAND ANNECY</p> <p>Le périmètre de la ZAC fait environ 60 ha dont environ 46 ha sur CHAVANOD.</p> <p>Aujourd'hui, plus de 70% des surfaces sont commercialisées.</p>
<p>S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	<p>Le SCoT identifie quatre zones emblématiques :</p>  <p>Le site des Glaisins, d'Allonzier et du Parc Altaïs sont les deux sites existants.</p> <p>Les sites de Seynod-Montagny et d'Allonzier-Cuvat sont en projet.</p>
<p>Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?</p>	<p><b>Non concerné</b></p>
<p>Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)</p>	<p>/</p>

4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ? Y compris en dehors du</p>	<p>Oui</p>	<p>Non</p>	<p>Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?</p>

périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales			
Des espaces agricoles ?		<b>NON</b>	<p>Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).</p> <p>Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe</p>
Des espaces boisés ?		<b>NON</b>	<p>Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)</p>
Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestières ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?		<b>NON</b>	<p>Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)</p>
Complétez si nécessaire			
	/		

4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ?</p> <p><a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r8">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r8</a></p>		<b>NON</b>	<p>Le territoire comprend un site Natura 2000 non impacté par le développement urbain. Une évaluation environnementale a été réalisée lors de l'élaboration du PLU</p>

2.map			<i>approuvé le 28 septembre 2017.</i>
Un parc naturel national ou régional ?		<b>NON</b>	
Une réserve naturelle nationale ?		<b>NON</b>	
Un espace naturel sensible ?		<b>NON</b>	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ?  <a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r8_2.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r8_2.map</a>		<b>NON</b>	
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ?  <a href="http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r8_2.map">http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r8_2.map</a>		<b>NON</b>	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?		<b>NON</b>	
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ?  <a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a> <a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a> <a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a>		<b>NON</b>	
Complétez si nécessaire	/	/	/

4.4 Continuités écologiques		
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités	<b>Oui</b>	<p><i>Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?</i></p> <p><i>Les enjeux identifiés au PLU approuvé le 28 septembre 2017 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préservation et valorisation de la biodiversité en prenant en compte le corridor d'important régional, en protégeant les milieux les plus remarquables, qui sont, à Chavanod, des milieux humides, en assurant leur bon fonctionnement.</li> <li>• Préservation et restauration du réseau écologique en prenant en compte la nature ordinaire qui constitue par les espaces agricoles qui connectent les espaces les plus riches (cours</li> </ul>

écologiques ?

d'eau/zone humides, boisement, vergers,...) et lutte contre la fragmentation des espaces

- Réflexion sur la restauration des zones humides dégradées soit par envahissement des ligneux (saules cendrés en particulier), soit par l'urbanisation avec la perte d'alimentation ou pollution chronique
- Lutter contre la banalisation des espaces par des aménagements favorables à la biodiversité (faune et flore) dans les zones d'urbanisation futures.
- Limiter la progression des espèces invasives.



Corridors biologiques terrestres identifiés sur le territoire de Chavanc  
 Points de collisions : sangliers, chevreuils, lièvres

Extrait du rapport de présentation du PLU approuvé le 28 septembre 2017

Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?  
[http://carto.datara.gov.fr/1/dreal\\_nature\\_paysage\\_r8z.map](http://carto.datara.gov.fr/1/dreal_nature_paysage_r8z.map)

Oui  
 Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles

Le SRCE est pris en compte dans le SCoT du bassin annécien :



- Espaces urbanisés
  - Principaux obstacles au déplacement de la faune
  - Principales contraintes écologiques à préserver (PADD)
  - ↔ Corridors écologiques
  - CLASSE 1A  
Espaces naturels d'intérêt écologique majeur, réservoirs de biodiversité terrestre, aquatique et zones humides
  - CLASSE 1B  
Espaces naturels d'intérêt écologique, en extension des réservoirs de biodiversité
  - CLASSE 2  
Espaces de "nature ordinaire", relais des réservoirs de biodiversité
- Espaces naturels, agricoles et aménagés ne présentant pas d'intérêt écologique avéré

Le territoire

			est concerné par le réseau des zones humides de l'Albanais (Natura 2000). Plusieurs continuités écologiques et corridors sont aussi identifiés et pris en compte dans l'évaluation environnementale du PLU approuvé le 28 septembre 2017. La présente modification n'a pas d'impact sur les sites Natura 2000, les continuités ou les corridors écologiques.
<b>4.5</b>	<b>Paysage, patrimoine bâti</b>		
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Site classé ou projet de site classé ? <a href="http://carto.datarav.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datarav.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		NON	
Site inscrit ou projet de site inscrit ? <a href="http://carto.datarav.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datarav.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		NON	
Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?		NON	
Éléments majeurs du patrimoine ? <a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a>		NON	<i>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</i>
Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?		NON	
Complétez si nécessaire	/	/	/

#### 4.6 Ressource en eau

<b>Captages</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		Non	Cet enjeu a déjà été pris en compte dans la procédure d'élaboration du PLU.  Aucune modification de l'emprise des zones constructibles n'est introduite dans la présente procédure.
Autres captages prioritaires ?	/	/	/
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	OUI		Les ressources en eau disponibles couvrent les besoins actuels et futurs pour l'alimentation en eau potable.  Aucun conflit d'usage n'est identifié à ce jour sur la ressource en eau.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ?  <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	OUI		La gestion de l'assainissement des eaux usées de Chavanod est assurée en régie par le S.I.L.A. (Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy).  La commune de Chavanod dispose d'un Schéma Directeur d'Assainissement réalisé en 2006, qui a abouti à une cartographie des zones d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif, ainsi qu'une carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif (ci-contre).  Pour l'assainissement collectif, les eaux usées de Chavanod rejoignent l'usine de dépollution "SILOE", située à Cran-Gevrier d'une capacité de 230 000 EH (traite actuellement environ 190 000 EH).
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire?	OUI		Rappel du PADD du PLU actuel :  - Gérer les eaux pluviales sur l'ensemble de la commune de manière à anticiper les phénomènes climatiques exceptionnels, éviter les risques à l'aval et lutter contre les pollutions. Privilégier une gestion alternative au « tout tuyau », plus rustique, associant le pouvoir d'épuration et de rétention des sols et de la végétation. Porter une attention particulière aux bassins versants les plus urbanisés. - Exiger la rétention des eaux pluviales à la parcelle pour ne rejeter que le surplus au collecteur public  Le règlement du PLU actuel régit le volet eaux pluviales, avec notamment: « <i>Au-delà de 50 m<sup>2</sup> de surface nouvelle imperméabilisée, les rejets d'eaux pluviales de toute construction, aménagement ou installation nouveau, entraînant une imperméabilisation des sols, ne peuvent être autorisés qu'après rétention et débit de fuite limité</i> ».

Complétez si nécessaire	/	/	/
<b>4.7 Sols et sous-sol</b>			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ?</p> <p><a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a></p>		NON	
<p>Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ?</p> <p><a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a></p>		NON	
<p>Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?</p>		NON	
Complétez si nécessaire	/	/	/

<b>4.8 Risques et nuisances</b>			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Risques ou aléas naturels ?</p>	OUI		<p>Une carte de localisation des aléas, répertorie précisément les mouvements de terrain, les débordements torrentiels (localisés à Chavanod au droit des lits de ruisseaux) et les zones humides et une carte de caractérisation des secteurs selon les niveaux d'aléas, faible, moyen ou fort.</p> <p>Aucun secteur constructible n'est identifié comme concerné par les aléas forts de la carte d'aléas</p>

Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		<b>NON</b>	
Nuisances ?		<b>NON</b>	<i>Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives</i>
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?		<b>NON</b>	
Complétez si nécessaire			

4.9 Air, énergie, climat			
<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire	<b>OUI</b>		<i>Réseau de TC urbain du GRAND ANNECY : réseau Sibra</i>
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		<b>NON</b>	
<p>Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?</p> <p>Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?</p>	<b>OUI</b>		<p>Le PCET a été approuvé en Conseil communautaire le 19 décembre 2013.</p> <p>Les enjeux relevés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter une politique énergétique à moyen et long terme et faire du territoire de la collectivité un territoire en transition énergétique en lien avec la candidature TEPOS ou Territoire à énergie positive. Il s'agit pour cela d'accompagner les grands projets de la collectivité dans un volet spécifique Énergie-climat.</li> <li>Compétence logement : PLH et précarité énergétique</li> <li>Compétence déplacements urbains : mobilité durable</li> <li>Compétence aménagement du territoire : attractivité et qualité de vie du territoire en maîtrisant la consommation de l'espace</li> <li>Compétence économie : favoriser le secteur économique en étant exemplaire dans la gestion de l'énergie et dans la conception des ZAE</li> <li>Compétence eau : optimisation de la gestion de la ressource</li> <li>Compétence déchets : continuer la politique de réduction et de valorisation des déchets ainsi que la sensibilisation des habitants</li> <li>Compétence tourisme : anticiper les conséquences du changement climatique dans ce secteur (<i>offres, impacts</i>)</li> </ul>

		Améliorer la connaissance afin de prendre les mesures les plus adéquates et les plus pertinentes Planifier les mesures d'adaptation résultant d'une stratégie délibérée en adoptant des mesures sans regret qui permettent de diminuer la vulnérabilité quelle que soit l'ampleur du changement climatique et des mesures réversibles qui permettent le changement et l'évolution de stratégie si nécessaire
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?	<b>NON</b>	
Complétez si nécessaire		

### 1. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	<b>Annexe 1 ci-jointe</b>	
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	o
Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	o	<b>Annexe 4</b>
Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	o	
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	o
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<b>Annexe 2 (arrêté du Président)</b>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<b>Annexe 3</b> <i>Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone</i>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<b>Annexe 4</b>